

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.
<p><i>Absents (2)</i></p>	Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.
<p><i>Pouvoir (1)</i></p>	Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	Elisabeth TRAVAIL
<p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2025-006 – Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, comprises celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par la trésorerie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 14/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Le Maire
Patrick CHAPEL




Le Maire
Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250414-2025-006-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Étaient présents (13)</i></p>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.
<p><i>Absents (2)</i></p>	Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.
<p><i>Pouvoir (1)</i></p>	Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	Elisabeth TRAVAIL
<p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2025-007 – Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe eau

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe eau établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, comprises celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe eau dressé pour l'exercice 2024 par la trésorerie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
 - **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 14/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL.






Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250414-2025-007-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 13 (le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote)</p>
---	---

2025-008 – Approbation du compte administratif 2024 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants,
 Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
 Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024,
 Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, le maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,
 Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

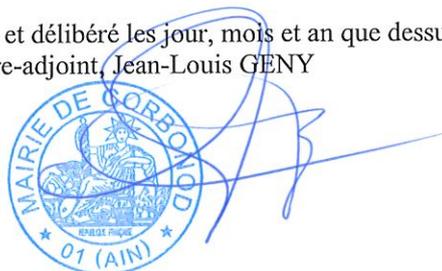
BUDGET PRINCIPAL			
	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	RESULTATS 2024
Section de fonctionnement	1 034 215,05 €	2 930 419,37 € dont excédent reporté : 1 398 968,39 €	Excédent : 1 896 204,32 €
Section d'investissement	609 702,31 €	314 244,83 € dont excédents de fonctionnement capitalisés reportés : 245 057,14 €	Besoin de financement : 295 457,48 €

La secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire-adjoint, Jean-Louis GENY



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/04/2025
 Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
 001-210101184-20250416-2025-008-BF
 Date de réception préfecture : 16/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 13 (le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote)</p>
---	---

2025-009 – Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants,
 Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
 Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024,
 Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, le maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,
 Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE EAU			
	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	RESULTATS 2024
Section de fonctionnement	68 915,22 €	211 392,09 € dont excédent reporté : 84 462,48 €	Excédent : 142 476,87€
Section d'investissement	62 279,53 €	158 444,91 € dont excédent reporté : 90 219,75 €	Excédent : 96 165,38€

La secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le Maire-adjoint, Jean-Louis GENY



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/04/2025
 Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
 001-210101164-20250416-2025-009-BF
 Date de réception préfecture : 16/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.
<p><i>Absents (2)</i></p>	Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.
<p><i>Pouvoir (1)</i></p>	Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	Elisabeth TRAVAIL
<p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2025-010 – Affectation du résultat 2024 – Budget Principal 2025 -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif 2024 de **295 457,48 €**,

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2024 de **1 896 204,32 €**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 de la section de fonctionnement comme suit :
 - **Affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 295 457,48 €**,
 - **Report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 600 746,84 €**.

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 14/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL






Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-011 – Affectation du résultat 2024 – Budget annexe eau 2025 -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le résultat excédentaire de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif 2024 de **96 165,38 €**,

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2024 de **142 476,87 €**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 de la section de fonctionnement comme suit :
 - **Report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 142 476,87 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 14/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 14/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL






Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-012 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2025 -

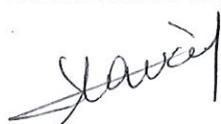
Monsieur Le Maire expose que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023, mais elle est toujours due pour les résidences secondaires. De ce fait, le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau proposé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** le maintien des taux des taxes directes locales pour 2025 qui sont les suivants :

TAXES	TAUX 2025
Taxe d'habitation	16,69
Taxe foncière sur le bâti	26,56
Taxe foncière sur le non bâti	35,20

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 14/04/2025 -
Le Maire, Patrick CHAPEL




Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL




Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-013 – Vote du budget 2025 – Budget principal -

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2025 se résumant par chapitres de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	358 101.84 €	002 excédent de fonctionnement reporté	1 600 746.84 €
012 charges de personnel	497 700 €	013 atténuations de charges	3 000 €
014 atténuations de produits	61 750 €	70 produits des services, du domaine	81 900 €
023 virement à la section d'investissement	1 976 100,00 €	73 impôts et taxes	811 423 €
65 autres charges de gestion courante	102 600 €	74 dotations et participations	474 182 €
66 intérêts des emprunts	13 000 €	75 autres produits de gestion courante	41 000 €
68 dotations aux amortissements	3 000 €	76 produits financiers	
TOTAL DEPENSES	3 012 251.84 €	TOTAL RECETTES	3 012 251.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté	295 457,48 €	021 virement de la section de fonctionnement	1 976 100 €
16 remboursement d'emprunts	107 500 €	10 dotations, fonds divers	30 600 €
Opérations d'investissement	2 862 300 €	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	295 457,48 €
		13 subventions d'investissement	480 100 €
		16 emprunt	480 000 €
		040 amortissements	3 000 €
TOTAL DEPENSES	3 265 257.48 €	TOTAL RECETTES	3 265 257.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres durant l'exercice en cours en cas d'insuffisance de crédits budgétaires, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art.L.5217-10-6 du CGCT).

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250416-2025-013-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-014 – Vote du budget 2025 – Budget annexe eau -

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2025 se résumant par chapitres de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	4 000 €	002 excédent de fonctionnement reporté	142 476,87 €
66 charges financières	5 600 €	75 autres produits de gestion courante	84 000 €
023 virement à la section d'investissement	167 976,87 €	042 amortissements subventions	13 100 €
68 dotations aux amortissements	62 000 €		
TOTAL DEPENSES	239 576,87 €	TOTAL RECETTES	239 576,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 remboursement emprunts	39 500 €	001 excédent d'investissement reporté	96 165,38 €
040 amortissement subventions	13 100 €	10 dotations, fonds divers	0 €
		131 subventions d'équipement	35 000 €
		1641 emprunt	86 457,75 €
Opérations d'investissement	395 000 €	021 virement de la section de fonctionnement	167 976,87 €
		040 amortissements immobilisations	62 000 €
TOTAL DEPENSES	447 600 €	TOTAL RECETTES	447 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du budget annexe eau tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance




Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture

le 16/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250416-2025-014-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-015 – Attribution du marché de travaux concernant le renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine -

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour cette affaire.

Un avis de publicité a été envoyé le 06/12/2024 pour publication dans le journal de la Voix de l'Ain le 13/12/2024. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-public/> le 06/12/2024. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 20/01/2025 à 16 h 00.

Quatre offres ont été remises. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation.

Au vu des résultats, le maître d'ouvrage a décidé, conformément à l'article 8.2 du règlement de consultation, d'engager des négociations. L'appel à négociation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-public/> le 13/03/2025 avec une date limite de réponse le 28/03/2025 à 12h00.

Au vu du rapport d'analyse définitif établi par le cabinet MERLIN, le maître d'oeuvre,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SOMEK pour un montant de **284 983 € HT** sans prestation supplémentaire éventuelle (PSE),
- **Décide** que les travaux de réfection de chaussée en enrobés suite aux travaux d'enfouissement des réseaux d'eau potable, estimés à 90 000 € HT, seront confiés à une entreprise de travaux routiers après consultation,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe eau 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 11/04/2025

Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250411-2025-015-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025



Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-016 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une garderie et la rénovation thermique de l'école élémentaire et des logements

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour cette affaire.

Un avis de publicité a été envoyé le 11/02/2025 pour publication dans le journal de la Voix de l'Ain le 14/02/2025. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-public/> le 14/02/2025. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 14/03/2025 à 12 h 00.

Neuf offres ont été remises. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation.

Au vu du rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

- **Décide** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par ARCHIBULLE pour un montant provisoire de 120 200 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 11/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250411-2025-016-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-017 – Modernisation de l'éclairage public – Approbation de l'avant-projet sommaire du SIEA -

Le SIEA propose la modernisation de l'éclairage public. Une quarantaine de lampes ont été remplacées par des ampoules LED en 2024 ; il reste 157 points lumineux à moderniser et le parc de luminaires sera ainsi remis complètement à neuf.

Au vu de l'avant-projet sommaire établi par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), le coût de ces travaux s'élève à 147 300 € TTC (scénario mixte optimal) ; une partie est financée par le SIEA, le reste à charge pour la Commune s'élève à 72 079,91 €. De cette somme, 37 539,91 € sont payables sur les fonds propres de la Commune, et 34 540 € font l'objet d'un remboursement sur 12 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu le programme détaillé de l'opération,

- **Décide** de valider l'avant-projet sommaire proposé par le SIEA, le scénario mixte optimal, d'un montant de 147 300 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Y. Avard

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 11/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL



Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

Etaient présents (13)	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.
Absents (2)	Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.
Pouvoir (1)	Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL
Conseillers en exercice : 15	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2025-018 – Acquisition de terrain aux consorts GINOD -

Les consorts GINOD, propriétaires de la parcelle cadastrée section AN, n° 409, située à CORBONOD au lieudit « les Devances », d'une superficie de 8 500 m² jouxtant le cimetière, propose à la Commune de l'acquérir.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un emplacement réservé a été inscrit sur une partie de ce terrain (4133 m²) au PLUi, pour une extension future du cimetière.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de la parcelle dans sa totalité, soit 8 500 m², au prix proposé de 0,60 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition du terrain de M. Christian GINOD, cadastré section AN, n° 409, d'une superficie de 8 500 m² au prix de 0,60 € le mètre carré,
- **Précise** que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal 2025.

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 11/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL




Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL




Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Pouvoir (1)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.</p> <p>Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
---	--

2025-019 – Cession d'une section de chemin rural à un riverain

La Mairie est saisie d'une demande d'achat émanant de Mme Petitepez-Botta Marine d'une section d'un chemin rural qui accède à sa propriété située à Corbonod au lieudit « la Barbette », cadastrée section AY sous les numéros 11, 12, 13.

Il est rappelé que la cession d'un chemin rural doit faire l'objet d'une enquête publique préalable de 15 jours. Or, après renseignements pris auprès des services préfectoraux, la procédure qui consiste à céder une partie de ce chemin rural accédant à la propriété de Mme Petitepez-Botta est une procédure allégée du fait que la partie concernée « n'est pas affectée à l'usage du public, n'est pas utilisée comme voie de passage et ne fait pas l'objet d'actes de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale ».

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la cession de ce terrain au prix proposé de 1 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à Mme Petitepez-Botta Marine une section d'un chemin appartenant à la Commune, dont la surface sera définie d'un commun accord après relevé effectué par le géomètre, au prix de 1,00 € le mètre carré,
- **Précise** que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents y afférents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Signature de la secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025

et de sa télétransmission en Préfecture

le 11/04/2025

Le Maire, Patrick CHAPEL



Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (13)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.
<i>Absents (2)</i>	Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.
<i>Pouvoir (1)</i>	Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2025-020 – Avenant à la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes de commande publique -

Pour permettre la télétransmission à la Préfecture des dossiers de marchés publics, en plus des délibérations du Conseil Municipal et des arrêtés du maire, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le maire à signer un avenant à la convention en cours.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de télétransmission à la préfecture des actes de la commande publique,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 11/04/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL



Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (13)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO.
<i>Absents (2)</i>	Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.
<i>Pouvoir (1)</i>	Sébastien MOLLEX à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2025-021 – Convention de financement du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) entre la CCUR et la Commune -

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, la Communauté de communes Ussets et Rhône propose une convention de financement du GDS (Groupement de Défense Sanitaire). Le coût annuel pour la Commune s'élèverait à 269,69 €.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention de financement du GDS,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer ce document.

La secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11/04/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 11/04/2025

Le Maire, Patrick CHAPEL






Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250411-2025-021-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025